

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

L'an deux mil treize

En exercice : 13

Le 12 juillet à 18 heures 30

Présents : 9

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 9

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.Date de la convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> juillet 2013**PRESENTS** : MMES COUTEAU – MOUNIERMM. SAVIN – BARRAL – BOISSIER DESCOMBES –  
BOIVENT – MERCIER – SUTRE – TEILLET**EXCUSES** : S. O.**ABSENTS** : MME BOUDOIRE – MM. ALLEGRE –  
CALVET – REMAUD**POUVOIRS** : S. O.

Mme COUTEAU a été nommée secrétaire.

**2013-07-03 D****OBJET : Choix de l'entreprise pour les travaux de réparation de la toiture de l'église**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du budget, il a été décidé de procéder à la réparation de la toiture de l'église.

Monsieur le Maire présente les offres qu'il a en sa possession et précise que la commission « travaux » a proposé de retenir l'offre de l'entreprise Tazua de Jauldes.

Après débat, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de suivre l'avis de la commission « travaux » et de retenir l'offre de l'entreprise Tazua pour un montant de 4 732.31 € TTC et donne acte à Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y afférents.

Fait à Jauldes, le 15 juillet 2013

**Le Maire****Eric SAVIN**